



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ENERGY/WP.4/2004/3
15 mars 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»
Quinzième session, 24-26 mai 2004

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA QUINZIÈME SESSION

qui s'ouvrira le lundi 24 mai 2004, à 10 heures,
au Palais des Nations à Genève*

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Mise en œuvre du projet «Efficacité énergétique 21».
4. La prochaine phase triennale du projet «Efficacité énergétique 21».
5. Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER).
6. Réunion de travail spéciale sur les sources d'énergie renouvelables.
7. Questions diverses.
8. Conclusions et recommandations.

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint (également disponible sur le site Internet (www.unece.org/ie), et de le retourner au secrétariat de la CEE, deux semaines au moins avant la session, soit par télécopie (+41 22 917 0038), soit par courrier électronique (gianluca.sambucini@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter, au moins une heure avant le début de la réunion, au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (voir le plan ci-joint) afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 7-4140).

NOTES EXPLICATIVES

Mandat et objet de la Réunion du Comité directeur

Selon les procédures arrêtées aux fins du projet, le Comité directeur examine l'état d'avancement du projet et en dirige l'exécution. Il se réunit au moins une fois par an pendant la durée du projet. Le Comité directeur décide des activités à mener et des résultats à obtenir, et arrête les méthodes de travail, la participation et les procédures, le budget, le programme des manifestations et le calendrier d'exécution du projet. Il assure la coopération avec les autres organes subsidiaires principaux de la Commission, en particulier avec le Comité des politiques de l'environnement. Le Comité directeur procède à une analyse critique des résultats du projet. Son président rend compte de l'état d'avancement du projet et des activités correspondantes au Comité de l'énergie durable.

À sa quatorzième session, en mai 2003, le Comité directeur a approuvé la proposition préliminaire d'activités (ENERGY/WP.4/2003/4) pour le projet «Efficacité énergétique 21» et a demandé que soit établie une ébauche de plan de projet (2003-2006). Le projet a pour objectif général de promouvoir la coopération régionale en vue de la création d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise au point de projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition. Il couvre les trois objectifs précis décrits ci-après: élaborer des normes pour l'échange de droits d'émission de carbone et localiser les émissions; mobiliser des investissements dans l'efficacité énergétique par la fourniture de services de conseil aux promoteurs de projets et aux investisseurs concernant les projets «bancables»; et favoriser l'établissement ou le maintien d'un cadre propice à l'activité commerciale et une bonne gouvernance d'entreprise en vue de mettre en œuvre les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour appuyer les investissements dans l'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et promouvoir les mécanismes établis par le Protocole de Kyoto. Les moyens employés pour parvenir à ces objectifs sont: la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique, le renforcement des capacités, la participation du secteur privé, la politique des pouvoirs publics et les réformes institutionnelles, les normes et labels, et le développement des organisations non gouvernementales. Trois sous-projets d'assistance technique ont été entrepris au titre d'«Efficacité énergétique 21» en Europe du Sud-Est, en Europe orientale et dans la CEI, ainsi qu'en Asie centrale.

La journée du 24 mai 2004 devrait être consacrée à l'examen du projet «Efficacité énergétique 21». Une sélection des communications sera affichée sur le site Web du projet (www.ee-21.net) avant la session. Les participants sont invités à afficher leurs communications et à prendre connaissance de celles des autres délégations avant la session de Genève.

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

Selon l'usage en vigueur à la CEE, le premier point inscrit à l'ordre du jour est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2: Élection du Bureau

Conformément au règlement intérieur de la Commission, le Comité directeur est appelé à élire un président et des vices-présidents. À la suite des réformes récentes, la CEE encourage ses organes à constituer des bureaux composés de cinq membres ou davantage.

Point 3: Mise en œuvre du projet «Efficacité énergétique 21»

Les membres du Bureau présenteront des communications spéciales sur l'expérience dégagée du projet et les résultats attendus de celui-ci. Les délégations nationales et les représentants des institutions d'appui et du secteur privé indiqueront la contribution qu'ils comptent apporter au projet. Les délégations nationales auront la possibilité de faire part de l'expérience et des enseignements qu'elles ont retirés au cours de ces trois années et de la mise en œuvre de politiques, de projets et de zones de démonstration au titre de l'efficacité énergétique, y compris le processus décisionnel qu'elles appliquent.

Point 4: La prochaine phase triennale du projet «Efficacité énergétique 21»

Les membres du Comité directeur recevront à l'avance une ébauche de plan de projet concernant la prochaine phase triennale du projet «Efficacité énergétique 21», dont une version initiale et très préliminaire a déjà été affichée sur le site Web du projet (ENERGY/WP.4/2003/4). Le Président du Comité directeur devrait présenter en détail la proposition, au sujet de laquelle les délégations nationales participantes pourront ensuite formuler leurs avis et observations, ainsi que les recommandations qu'elles adressent au secrétariat en vue de la mise au point de la version définitive du plan de projet.

Point 5: Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER)

Le projet «Efficacité énergétique 21» prévoit un projet sous-régional d'assistance technique faisant intervenir un réseau d'experts de pays de l'Europe du Sud-Est et d'institutions d'appui. Les faits intervenus récemment en ce qui concerne les opérations relatives au projet de même qu'un récapitulatif des activités menées pendant cette période triennale seront examinés. Les délégations sont priées de consulter le site Web du réseau RENEUER à l'adresse www.RENEUER.com avant la session du Comité directeur.

Point 6: Réunion de travail spéciale sur les sources d'énergie renouvelables

Conformément aux décisions prises par le Comité de l'énergie durable de la CEE à sa session annuelle en novembre 2003 (ECE/ENERGY/53), le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» est prié d'examiner comment et dans quelle mesure les énergies renouvelables pourraient être prises en compte dans le cadre des activités du projet en employant des méthodes de travail semblables. La réunion de travail spéciale consacrée aux sources d'énergie renouvelables se tiendra le mercredi 26 mai 2004 (voir l'annexe 1).

Point 7: Questions diverses

Aucune question n'avait été inscrite au titre de ce point au moment de la rédaction de l'ordre du jour provisoire.

Point 8: Conclusions et recommandations

Le Président du Comité directeur et le secrétariat résumeront les conclusions et recommandations de la session. Le rapport de la réunion sera distribué après celle-ci.

Annexe 1

Réunion de travail spéciale sur les sources d'énergie renouvelables

Mandat et objet de la séance de travail spéciale sur les sources d'énergie renouvelables

Conformément aux décisions prises par le Comité de l'énergie durable de la CEE, à sa session annuelle en novembre 2004 (ECE/ENERGY/53), le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» est prié d'examiner comment et dans quelle mesure les énergies renouvelables pourraient être prises en compte dans le cadre des activités du projet en employant des méthodes de travail semblables. La réunion de travail spéciale offrira aux délégations l'occasion d'examiner l'état actuel des sources d'énergie renouvelables dans la région de la CEE, d'évaluer les modalités de financement pour les projets d'investissement consacrés aux énergies renouvelables, d'étudier les avantages que procurent les sources d'énergie renouvelables dans le contexte des mécanismes de Kyoto et de déterminer quel rôle devrait être assigné aux sources d'énergie renouvelables dans le cadre du programme de la CEE relatif à l'énergie renouvelable et du projet «Efficacité énergétique 21». La réunion de travail spéciale se tiendra le mercredi 26 mai 2004.

Point 1: Les énergies renouvelables dans le cadre de l'appui au développement durable dans la région de la CEE

À titre de présentation de ce point de l'ordre du jour, le secrétariat fera le point sur l'état des énergies renouvelables dans la région de la CEE, y compris les aspects suivants: potentiel, marché actuel, politiques nationales et régionales connexes, coopération internationale et participation (ENERGY/2003/1). Les délégations sont invitées à fournir des exemples de leurs politiques et projets de promotion des sources d'énergie renouvelables.

Point 2: Décisions prises par le Comité de l'énergie durable de la CEE en ce qui concerne la participation de la CEE à la promotion des sources d'énergie renouvelables

Le secrétariat présentera les conclusions et recommandations formulées par le Comité de l'énergie durable (document ECE/ENERGY/53, par. 11).

Point 3: Financement de projets d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables

Un certain nombre de monographies feront l'objet de présentations spéciales visant à étudier les similitudes et les différences dans le financement de projets d'investissement concernant l'efficacité énergétique, d'une part, et les énergies renouvelables, d'autre part. Les délégations sont invitées à présenter et étudier le rôle des fonds d'investissement au titre de partenariats entre les secteurs public et privé ainsi que d'autres initiatives de financement dans le domaine des sources d'énergie renouvelables.

Point 4: Application des mécanismes établis par le Protocole de Kyoto se rapportant à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques aux projets d'investissement relatifs aux énergies renouvelables dans les pays en transition de la CEE

Le secrétariat fournira aux délégations, pour examen, des informations sur l'application du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en tant que mécanisme de financement des projets d'investissement dans le domaine des énergies renouvelables.

Point 5: Rôle des sources d'énergie renouvelables dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21»

Au titre de ce point, qui sera présenté par le secrétariat, les délégations examineront une ébauche de proposition de mandat concernant la prise en compte, dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21», des énergies renouvelables, en tant que partie intégrante de ce projet (ENERGY/WP.4/2004/4), qui sera publiée sur le site Web de la CEE (www.unece.org/ie et www.ee.21.net). La réunion de travail spéciale examinera la portée, les méthodes de travail et l'orientation de ce programme.

Point 6: Questions diverses

Aucune question n'avait été inscrite au titre de ce point au moment de la rédaction de l'ordre du jour provisoire.

Point 7: Conclusions

Le Président du Comité directeur et le secrétariat résumeront les conclusions et recommandations de la réunion spéciale. Le rapport de la réunion sera distribué après celle-ci.

* * *

Annexe 2

COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»

Quinzième session, 24-26 mai 2004,

Palais des Nations, Genève (Suisse)

Ouverture à 10 heures,

le lundi 24 mai 2004

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

En raison des nouvelles mesures de sécurité régissant l'accès au Palais des Nations, les délégations sont priées de communiquer leur composition exacte au secrétariat (Division de la restructuration industrielle, de l'énergie et du développement de l'entreprise de la CEE). Seules les personnes munies d'une plaquette d'identité délivrée par la Section de la sécurité et de la sûreté, Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (voir le plan ci-joint), seront autorisées à pénétrer dans l'enceinte du Palais des Nations.

Chaque représentant participant à la session est donc invité à remplir le formulaire d'inscription ci-joint et à le retourner par télécopie (+41 22 917 00 38), deux semaines au plus tard avant le début de la session, à l'adresse ci-après:

M. Gianluca Sambucini

Projet «Efficacité énergétique 21»

Division de la restructuration industrielle, de l'énergie
et du développement de l'entreprise

CEE-ONU

Palais des Nations

CH-1211 Genève 10 (Suisse)

Téléphone: (41 22) 917 1175

Télécopie: (41 22) 917 0038, 917 0227 ou 917 0123

Adresse électronique: gianluca.sambucini@unece.org

Sites Internet: <http://www.unece.org/ie> et <http://www.ee-21.net>.



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Please Print

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Steering Committee of the Energy Efficiency 21 Project, 24-26 May 2004

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. Family Name _____ First Name _____

Mrs. _____

Ms. Date of Birth: / / (DD/MM/YYYY)

Participation Category

Head of Delegation <input type="checkbox"/>	Observer Organization <input type="checkbox"/>	Participation
Delegation Member <input type="checkbox"/>	NGO (ECOSOC Accred.) <input type="checkbox"/>	From _____
Observer Country <input type="checkbox"/>	Other (Please Specify Below) <input type="checkbox"/>	Until _____

Do you have a badge issued as a mission diplomat or employee, NGO card issued in Geneva or a long-duration conference badge issued at Geneva. If so, PLEASE TICK HERE

Document Language Preference English French Other

Origin of Identity Document _____	Passport or ID Number _____	Valid Until _____
-----------------------------------	-----------------------------	-------------------

Official telephone N° _____	Fax N° _____	Official Occupation _____
-----------------------------	--------------	---------------------------

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

<p>On Issue of ID Card</p> <p>Participant Signature</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Date</p> <p>_____</p>	<p>Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.</p> <p>Please PRINT your name on the reverse side of the photograph</p>	<p>PLEASE NOTE ONLY CERTAIN CONFERENCES REQUIRE A PHOTO, IF YOU ARE NOT ASKED TO PROVIDE ONE BY THE CONFERENCE STAFF YOUR CONFERENCE IS NON PHOTO</p>	<p>Security Use Only</p> <p>Card N°. Issued</p> <p>_____</p> <p>Initials, UN Official</p> <p>_____</p>
---	--	---	---

Security Identification Section

Open 08.00 – 17.00 non-stop

